Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont

Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé), et du risque suffosion

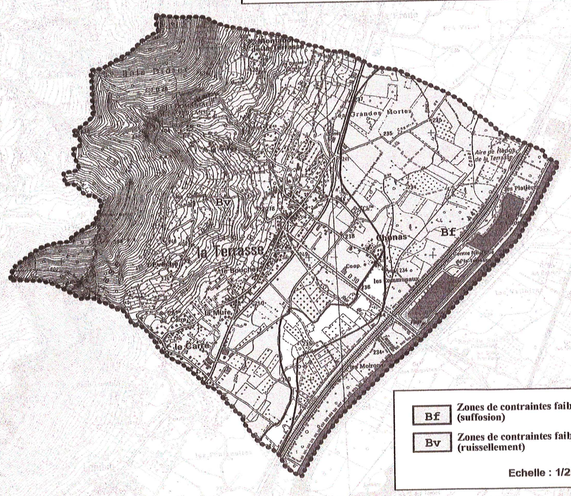

Bf Zones de contraintes faibles (suffosion)

Bv Zones de contraintes faibles (ruissellement)

Echelle : 1/25000

rtm restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISERE

Direction Départementale de l'Equipement de l'Isère

Commune de LA TERRASSE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *

- R — **Zones d'interdictions**
- B — **Zones de projet possible sous maitrise collective**
- B — **Zones de contraintes faibles**
- **Zones sans contrainte spécifique**

Nature du risque **

I',i'	: inondation en pied de versant
m	: marécages
T,T1,T2,t	: crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
V,v	: ravinements et ruissellements sur versant
G,g1,g2,gs	: glissements de terrain
P,p	: chutes de pierres
f	: suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Limite de la zone d'étude

Vu, pour être annexé à mon arrêté du 02 AOUT 2007
Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général
Gilles BARSACQ

Réalisation : RTM 38	Etabli le : Janvier 2006	Echelle : 1/5 000
Edition : ALP'GEORISQUES	Modifié le : Mai 2007	